

# Processus de sélection 2026

## Équipe du Québec

### Junior

Version finale en date du 11 février 2026

#### Admissibilité

Les athlètes doivent rencontrer les critères suivants :

- Être membre en règle auprès de Natation Artistique Québec et Natation Artistique Canada pour l'année 2025-2026 ;
- Être né en, 2007, 2008, 2009 ou 2010 ;
- Détenir une identification Espoir, Élite ou Relève;
- Avoir complété l'entièreté des étapes du processus de sélection;
- Détenir un passeport canadien valide jusqu'en mai 2027.

Les athlètes sélectionné·e·s doivent être disponibles et disposé·e·s à s'entraîner lors des camps d'entraînement ainsi que pour participer à la compétition ciblée.

Camps d'entraînement : période du 27 juillet au 23 août 2026 (alternance entre Montréal et Québec);  
Compétition : 24 au 30 août 2026 (approximatif) à Montréal.

Les athlètes pourraient prendre part à une compétition internationale. Le cas échéant, les athlètes doivent être disponibles pour des fins de semaine de camp d'entraînement supplémentaires et la compétition, le tout s'échelonnant jusqu'au 2 novembre 2026.

Plus de détails sont à venir.

#### Autorité pour la sélection

La directrice aux opérations de Natation Artistique Québec a la responsabilité, en collaboration avec le comité de sélection, de s'assurer que le processus de sélection décrit dans le présent document soit dûment respecté et que celui-ci soit juste et équitable pour tou·te·s les athlètes.

Le comité de sélection est composé des personnes suivantes :

- La coordonnatrice technique de Natation Artistique Québec;
- L'équipe d'entraîneur·e·s de l'Équipe du Québec Jeunesse
- Toute autre personne désignée par Natation Artistique Québec.

Si le comité de sélection était dans l'impossibilité de parvenir à une décision unanime, la décision finale relèverait alors de la directrice aux opérations de Natation Artistique Québec.

Dans le cas de circonstances imprévues ne permettant pas le déroulement équitable du processus de sélection tel que décrit dans le présent document, la direction générale ou son représentant se réserve le droit de déterminer le suivi approprié.

Selon la nature des circonstances, un tel cours d'action pourrait exiger la mise en œuvre d'un processus alternatif pour la sélection des membres de l'équipe.



## Processus de sélection

Le processus de sélection se déroule une seule phase :

Phases	(%)
<b>Camp d'évaluation et de sélection 2026</b>	
• 5 éléments à exécuter : T9b // S6 // RU2 // A8 //FB F7 F8 • Évaluation routine imposée d'équipe	30 70

### **Camp d'évaluation et sélection 2026**

Dates : 6-7 juin 2026

Lieu : Québec

Les frais de déplacement et d'hébergement, s'il y a lieu, sont aux frais des participant·e·s.

#### **Spécificités**

Les athlètes doivent obligatoirement participer au camp d'évaluation et de sélection afin d'être considéré·e·s pour l'Équipe du Québec Junior 2026.

Suite à la tenue du processus, les athlètes ainsi sélectionné·e·s auront jusqu'à la date spécifiée pour confirmer leur participation à l'Équipe du Québec Junior 2026.

Advenant des désistements, le comité de sélection aura la possibilité d'inviter des athlètes afin de compléter le groupe.

#### **Un frais de participation de 90\$ est exigé afin de prendre part au processus de sélection.**

En cas d'égalité, le résultat total de la routine d'équipe servira de bris d'égalité.

Les grilles d'évaluation et les modes de calcul des résultats seront diffusés aux entraîneur·e·s avant la tenue du camp d'évaluation.

#### **Sélection des 10 athlètes qui composeront l'Équipe du Québec Jeunesse 2026**

À la suite des quatre phases d'évaluation, le comité de sélection procédera à la sélection d'un groupe de 10 athlètes qui participeront aux activités de l'Équipe du Québec Junior 2026.

Les athlètes terminant au 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> rang auront la possibilité de se joindre à l'équipe provinciale Jeunesse, selon les modalités d'entraînement et de compétition de cette dernière.

Advenant que ces 2 athlètes refusent de prendre part à l'équipe provinciale Jeunesse, aucune substitution ne sera effectuée.

#### **Critères d'engagement**

##### **L'athlète s'engage à :**

- Conserver sa forme physique;
- Conserver sa flexibilité;
- Apprendre la routine demandée avant le début du camp d'entraînement;
- Prendre part à chacun des camps préparatoires et prendre part aux rencontres explicatives et préparatoires;
- Être disponible pour s'entraîner et compétitionner pendant la saison estivale;
- Respecter le contrat, le code de conduite et le code d'éthique.



## **Les parents de l'athlète s'engagent à :**

Les parents de l'athlète s'engagent à :

- Donner quelques heures de bénévolat pour du transport ou du chaperonnage lors d'activités ou de la compétition.
  - Les parents faisant du transport devront fournir une copie de leurs assurances et permis de conduire.
- Tous les parents bénévoles devront être affiliés en tant que bénévole au sein de Natation Artistique Québec.
- Respecter le code de conduite des parents.

## **Sélection des solo, duos et duos mixtes**

### **Solo**

- Phase 1 - Championnat provincial du programme National (10% de la note de championnat)
- Phase 2 - Championnat national de qualification (35% de la note de championnat)
- Phase 3 - Championnat Canadien (55% de la note de championnat)

*Pointage phase 1 + Pointage phase 2 + Pointage phase 3 = Pointage final*

Le meilleur pointage final à la suite des trois phases sera sélectionné pour représenter le Québec en compétition.

### **Duo**

- Phase 1 - Championnat provincial du programme National (10% de la note de championnat)
- Phase 2 - Championnat national de qualification (35% de la note de championnat)
- Phase 3 - Championnat Canadien (55% de la note de championnat)

*Pointage phase 1 + Pointage phase 2 + Pointage phase 3 = Pointage final*

Le meilleur pointage final à la suite des trois phases sera sélectionné pour représenter le Québec en compétition.

Dans le cas où un duo existant ne soit pas sélectionné parmi l'équipe, les entraîneur·es de l'équipe provinciale ont l'autorité de former une nouvelle paire.

## **Solo masculin et/ou duo mixte**

Dans l'optique d'un développement à long terme de la participation des garçons en natation artistique, un solo masculin et/ou duo mixte pourrait être sélectionné pour représenter Québec dans la catégorie jeunesse pour la compétition désignée. Le cas échéant, un processus de sélection indépendant pourrait être mis en place et sera sous la responsabilité de la directrice aux opérations.

## **Laissez-passer**

Aucun laissez-passer ne sera accepté lors de la dernière phase du processus de sélection.

## **Solo et/ou duo**

- Aucun laissez-passer ne sera accepté.



## **Mesures particulières et circonstances extraordinaires**

Dans une situation exceptionnelle, NAQ se réserve le droit de sélectionner un solo féminin et/ou masculin ainsi qu'un duo féminin et/ou mixte supplémentaire, en plus de ceux déjà existants, pour représenter la province à la compétition désignée pour cette délégation.

## **Autres informations**

### **Hébergement et particularités liées aux camps d'évaluation et aux camps d'entraînement**

Les frais de déplacement et d'hébergement, s'il y a lieu, sont au frais des participant·e·s.

### **Hébergement et particularités liées aux compétitions**

Les frais de déplacement et d'hébergement, s'il y a lieu, sont au frais de NAQ.

## **Autres informations**

Les informations spécifiques à la saison estivale 2026 seront partagées dès que possible.

